

COMMUNIQUÉ



DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

PÉRIODE EXCEPTIONNELLE DE RÉGULARISATION POUR LES TITULAIRES DE REVENUS LOCATIFS

La Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) informe les propriétaires d'immeubles, de maisons, d'appartements, les associés de sociétés civiles immobilières (SCI), ainsi que les héritiers, bénéficiaires de revenus locatifs n'ayant jamais été déclarés, de l'ouverture d'une période exceptionnelle de régularisation, du **10 juin au 10 juillet 2025**.

Ainsi, un formulaire de déclaration spécialement conçu à cet effet est accessible en ligne, via le lien : <https://dgid-digitale.dgid.sn/accueil/procedures/declaration-revenu-foncier/> ou via le QR Code en bas de ce communiqué.

Pour rappel, le défaut de déclaration des revenus fonciers donnera lieu à des sanctions pouvant aller jusqu'à la saisie des biens immobiliers.

Pour plus d'informations veuillez appeler aux numéros suivants: **78 831 11 11 / 78 851 11 11.**



Le Bureau de la Communication
et de la Qualité (BCOMQ)

La DGID, toujours plus proche pour mieux vous servir.

Pour tout renseignement

Site web
www.dgid.sn

Vous pouvez suivre notre actualité sur nos réseaux sociaux :

Facebook @dgidsn LinkedIn @dgid.sn Youtube : @dgidtv

